



**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 124-
2010**

Prenez avis que le 2 mai 2016, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19h, se tiendra une séance du conseil municipal, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Nom du propriétaire et du demandeur : Madame Francine Jobin
Adresse : 70, Chemin St-Armand, Frelighsburg, Québec
Lot no. : P-332 du cadastre de la paroisse de St-Armand Est

Cette demande affecte les dispositions réglementaires du règlement de zonage No. 124-2010, à l'article 80 concernant les dispositions relatives aux constructions accessoires à un usage résidentiel, plus spécifiquement au point 1 qui stipule que :

''Les constructions et bâtiments accessoires sont autorisés dans les cours latérales et arrière seulement;''

Nature de la demande:

La dérogation mineure vise à rendre conforme la construction d'une remise pour le bois de chauffage et outils de jardin en cours avant de la résidence.

Raison invoquée :

Le propriétaire veut que la remise à bois soit facilement accessible l'hiver. Si la remise est en cours avant, son accès pourra être déneigé en même temps que son entrée par une compagnie de déneigement. De plus, la distance entre la route et la remise serait d'environ 120 mètres.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE DIX HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL
DEUX MILLE SEIZE.**


Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière
